

PETIT MÉMO DU BDE

TOUTES LES INFOS ...

POUR BIEN DÉMARRER !



TOULOUSE
AUCH - CASTRES

UNIVERSITÉ TOULOUSE III

SOMMAIRE

Gestion de l'association

P.1 & 2

Responsabilité Civile

P.3

Sécurité des lieux
Ventes boissons

P.4

Trousse secours

P.5

SACEM

P.6

Alcool/PLS

P.7 & 8

L'alcool & la Loi

P.9

Alcool, les conseils pratiques

P.10

Cocktails sans alcool

P.11

Les produits psychoactifs

P.12

10 étapes "Monte ta Soirée"

P.13

Bruit & Synthèse

P.14

Contacts utiles

P.15 & 16

Gestion de l'association (I)



Intérêt de l'asso :

- Contracter une assurance de responsabilité civile.
- Ouvrir un compte en banque.



Changement de CA

Modification dans les 3 mois.

Copie des modifications sur :
affaires.generales@iut-tlse3.fr



Toutes les démarches sur :

www.service-public.fr/associations



Pour tout type d'infraction l'association peut être poursuivie et parfois c'est la responsabilité pénale individuelle de ses membres qui est recherchée.



Gestion de l'association (2)

Nom de l'asso :

Identifiants

site service-public-asso :

Mon numéro RNA composé
d'un W + 9 caractères :

Responsabilité Civile

- Obligatoire dans le cadre des manifestations qu'elle organise.

Penser à vérifier certains points :

01

- Garanties,
plafonds d'indemnisation
- Risques couverts
et montants remboursés

02

Personnes couvertes
par les garanties

03

Montant de la
franchise

04

Modalités d'application de
la garantie et délais de
règlement



CONTRAT : La responsabilité personnelle des dirigeants n'est pas automatiquement incluse dans le contrat de responsabilité civile générale de l'association et devra être spécifiée à l'établissement du contrat.



Vente de boissons alcoolisées

- Adresser une demande d'autorisation de débit de boissons
- Préciser : asso, lieu, date, nombres de personnes & déclaration de la manifestation auprès de la mairie, au moins 15 jours à l'avance. Allez sur : Servicepublic.fr



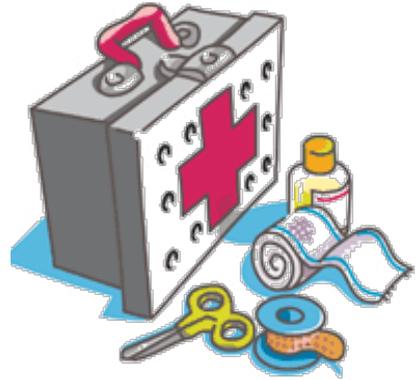
Prévoir :

Un poste de secours assuré par des secouristes
Une trousse de secours

Trousse de secours

Le matériel à prévoir :

- Gants non stériles à usage unique (plusieurs tailles)
- Couverture de survie
- 1 pansement compressif hémostatique d'urgence
- 1 masque de bouche à bouche avec valve
- 2 sacs plastiques propres (type congélation)
- Lingettes désinfectantes (type chlorhexidine)
- Compresses stériles (sachets individuels)
- Dosettes de sérum physiologique
- Bandes extensibles de différentes tailles
- 1 rouleau de sparadrap hypoallergénique
- 1 boîte de pansements auto-adhésifs multi-tailles
- 1 paire de ciseaux



SACEM

Manifestations musicales, les démarches :

POURQUOI

La SACEM
fait valoir les
droits d'auteurs

Toute
manifestation
musicale doit
être déclarée

15 jours avant la
manifestation

QUAND

COMMENT

Par téléphone,
courrier,
e-mail

Délivre autorisations
des auteurs et
montants à régler
Assos étudiante -20%

Plus d'informations sur : www.sacem.fr

A savoir :

Le niveau sonore ne doit pas dépasser 105 dB dans les lieux musicaux. Penser à prévoir des bouchons d'oreilles.

Alcool

Face à l'alcool, chacun réagit différemment selon sa corpulence, son état de santé, son sexe et selon le moment de la consommation. Mais les risques sont les mêmes pour tous...



PLS

QUE FAIRE EN CAS DE MALAISE ?

1. Vérifiez que la personne respire normalement
2. Effectuez la **Position Latérale de Sécurité** : basculez sa tête en arrière, faites un angle droit avec son coude (paume en avant), saisissez son autre bras et placez-le sous la tête de la victime qui doit être sur le côté, pliez la jambe la plus éloignée de vous et dégrafez les vêtements serrés.



3. Prévenez les secours
4. Couvrir la personne et parlez-lui pour tenter de la garder consciente

Attention : Ne jamais laisser la personne seule !



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences

L'alcool & la Loi

- Depuis juillet 2015, les conducteurs novices ne peuvent plus boire d'alcool avant de prendre le volant : 0,2 g/L = 0 verre d'alcool.
- Vendre de l'alcool à un mineur (- de 18 ans) constitue un délit qui est puni d'une amende de **7 500€**.
- Il est interdit de revendre de l'alcool au-dessous du prix d'achat.
Délit punissable de **75 000€** d'amende.



INTERDICTION DES "OPEN-BARS"

Depuis 2010 : « il est interdit d'offrir gratuitement et à volonté des boissons alcooliques dans un but commercial ou de les vendre à titre principal contre une somme forfaitaire ».

Autrement dit, **la loi interdit d'offrir de l'alcool ou de le vendre de manière forfaitaire.**

Alcool en tant qu'organisateur

- Prévoyez de l'eau et des softs dans vos soirées.
 - Pensez à vous hydrater au cours de la soirée.
 - Ne consommez pas d'alcool lorsque vous êtes organisateur
 - Prévoyez des en-cas pour les fêtards.
 - Ne laissez pas une personne ayant trop consommé finir sa soirée tout seul.
 - Mettre en PLS les personnes mal en point pour éviter qu'elles ne s'étouffent en cas de vomissements, et pensez à appeler les secours.
 - N'oubliez pas : Sam, c'est celui qui conduit et qui ne boit pas : Désignez le en début de soirée !
 - Pensez à mettre à disposition des préservatifs et des éthylotests lors de vos soirées.
- Surveillance des personnes : embauchez des équipes de secouristes.

Pas de solution miracle pour faire descendre le taux d'alcoolémie. Il faut compter 2h30 pour éliminer complètement un verre d'alcool (dose standard)

Cocktails sans Alcool

SANGRIA SANS ALCOOL

- 1L de jus de raisin rouge
 - Jus de 4 citrons, 4 oranges et 1 pamplemousse
 - 2 oranges coupées en tranches
 - 2 bananes en rondelles
 - ½ boîte de jus de pêche
- Laisser macérer pendant 24h.
Retirer les écorces d'orange, puis ajouter 2 à 3 verres de Perrier.



LE VIRGIN MOJITO

- 2cl de sirop de Mojito
 - 3cl de sirop Caribbean (saveur rhum)
 - 3 quartiers de citrons verts
 - 5 feuilles de menthe
 - 10cl de eau gazeuse (Perrier)
- Ecraser les citrons et la menthe. Ajoutez les sirops avec de la glace pillée. Mélangez avec l'eau gazeuse.



Les produits psychoactifs

Les produits psychoactifs sont des produits qui ont un impact sur le système nerveux (perceptions, humeurs, conscience) d'un individu au point parfois de le modifier de manière permanente.



Comment gérer un « bad trip » ?

- **Évaluez** si la personne est en sécurité pour elle-même mais aussi pour les autres.
- **Rassurez la victime**, isolez-la dans un endroit calme et rassurant, faites lui stopper tout type de consommation et surtout ne la laisser pas seule.
- **Appelez les secours** (15, 18, 112) ou rendez-vous aux urgences les plus proches.

10 étapes “Monte ta Soirée”

LES 10 ETAPES ESSENTIELLES POUR ORGANISER SA SOIREE

Étape 1 : S'organiser à l'avance

(budget prévisionnel, équipe, partenariats)

Étape 2 : Penser à la prévention

Étape 3 : Se former

Étape 4 : Gérer les consommations

Étape 5 : Communiquer sur vos actions

Étape 6 : Penser à la sécurité et aux premiers secours

Étape 7 : Prévoir des animations

Étape 8 : Agir pour les conducteurs

Étape 9 : Surveiller les départs

Étape 10 : Evaluer l'évènement

Pour récompenser les organisateurs de soirées responsables, il existe un prix monte ta soirée !

Plus d'information sur : www.montetasoirée.com

Synthèse

DATE	DEMARCHE	ORGANISME
J-J	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de l'association • Souscription à la Responsabilité Civile Organisateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Préfecture ou sous-préfecture • Votre société d'assurance
J-30	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de la manifestation et/ou des modifications • Demande d'autorisation temporaire pour débit de boisson • Prévoir un poste de secours 	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie du lieu de la soirée • Votre subventionnaire • Un organisme de sécurité civile
J-15	Déclaration	SACEM
J-1	Animation prévention au sein de votre établissement	Auprès des étudiants concernés
J+1	Bilan de la soirée : dépenses et recettes, programme des œuvres diffusées	SACEM
J+7	Fiche évaluation opération de prévention	A envoyer à votre subventionnaire

Contacts utiles (I)

- Infirmierie site Ponsan (IUT Paul Sabatier) :
05.62.25.81.02 / 06.75.75.04.97
- Infirmierie site Rangueil (IUT Paul Sabatier) :
05.62.25.88.79 / 06.75.75.05.16
- SIMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) de l'Université PAUL SABATIER : **05.61.55.73.67 / 05.61.55.73.59**
- Service Public : www.service-public.fr/associations
- SACEM : www.sacem.fr
- Avenir Santé Midi Pyrénées : **05.62.24.18.20**
www.avenir-sante.com
www.montetasoiree.com
- Secourisme 31 : secourisme31.com
- DROGUES INFO SERVICE : **0 800 23 13 13**
(appel gratuit depuis un poste fixe – 08h00/02h00)
- ALCOOL INFO SERVICE : **0 980 980 930**
(appel non surtaxé – 14h00/2h00)
pour la Santé (INPES) : www.inpes.sante.fr

Contacts utiles (2)

- ÉCOUTE CANNABIS : **0800 235 236**
(service anonyme et gratuit – 9h00/23h00)
- Institut National de Prévention et d'Éducation
- Site de prévention et de sécurité routière :
www.securite-routiere.gouv.fr
- Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit : www.bruit.fr



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences

N'oubliez pas de préciser :

- **Qui vous êtes ?** Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.
- **Où vous êtes ?** Adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.
- **Pourquoi appelez-vous ?** Précisez les motifs de votre appel.



RÉALISÉ PAR DES ÉTUDIANTES DE
L'IUT DE TOULOUSE

DANS LE CADRE D'UN PROJET TUTEURÉ
AVEC LES INFIRMIÈRES

ÉDITION 2016